

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste . . . . .	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne . . . . .	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud . . . . .	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays . . . . .	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-  
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au  
pair à Montréal.

## Le cas des cinq jumelles Dionne

Parce que le gouvernement de la province de Québec n'a pas sauvé les trois jumeaux Meunier, le DEVOIR estime qu'il attache beaucoup moins d'importance à la santé de l'enfance que celui d'Ontario, qui a fait son affaire de conserver la vie aux cinq petites Dionne, nos compatriotes.

Eh oui! la famille Dionne a reçu des pouvoirs publics de la grande province anglaise et protestante plus d'attention et plus de secours que la famille Meunier des pouvoirs publics de notre province française et catholique. M. Georges Langlois nous a dit pourquoi: entre trois jumeaux et cinq jumeaux, en l'espèce, il y a une différence qui n'échappera à personne; quel que bien disposé qu'il soit envers la natalité, un ministre de la Santé publique a-t-il le devoir de se tenir aux aguets pour découvrir tous les cas de naissance sortant de la normale? Notre collaborateur eût pu ajouter que cinq jumelles venant au monde dans les solitudes du Nouvel-Ontario (car c'est là qu'habite la famille Dionne) et trois jumeaux venant au monde à l'ombre du palais cardinalice de Québec, si l'on peut dire, ne devraient pas, normalement, avoir les mêmes chances de survie. Mais le DEVOIR a-t-il réfléchi encore à ceci? Dionne, c'est un nom bien français. Le Nouvel-Ontario, c'est un pays où les gens de la province de Québec se préoccupent de créer et de maintenir des écoles françaises; à telle enseigne qu'en 1913 le directeur de l'ORDRE, alors président général de la Société montréalaise de Saint-Jean-Baptiste par une fantaisie du suffrage populaire, y fit envoyer à cette fin près de quinze mille dollars, produit d'une quête publique entreprise en dépit des politiciens, ecclésiastiques et laïques. Pour le Canada français, la sauvegarde de la natalité est aussi importante là qu'ailleurs. Nous avons dans le Québec de multiples sociétés « patriotiques »; celles de Montréal dépensent vingt-cinq mille dollars par année (que dis-je, vingt-cinq mille dollars! mettons plutôt cent mille) pour enseigner le patriotisme au peuple par l'image et par le discours, et pour lui vanter en particulier la gloire des familles nombreuses. Mais quand on a appris en notre province qu'une compatriote perdue en pays anglais et protestant avait donné le jour à cinq enfants, qui chez nous s'est occupé de savoir si la mère et les enfants vivaient, et s'ils avaient ce qu'il fallait pour assurer leur subsistance? La presse a raconté jour par jour que la Croix-Rouge ontarienne, composée de dames anglaises, avait aussitôt apporté son concours au médecin de la famille, le dévoué docteur Dafoe; qu'ensemble ils s'étaient opposés au dessein du père, évidemment un homme du peuple, et pas très éclairé, d'aller exhiber sa femme, ses enfants, et lui-même l'engendreur, à l'Exposition de Chicago (« Un Siècle de progrès », et quel progrès!); qu'ensemble également ils s'étaient entendus avec l'Hôpital Victoria et un autre hôpital anglais de Montréal pour assurer aux enfants une provision quotidienne de lait de nourrice; que devant l'insistance des barnums américains à amener la famille Dionne à Chicago en vertu de l'engagement pris par le père et où le curé de la paroisse, un Canadien-Français, s'était ménagé une part de la recette, le procureur général d'Ontario, M. Rønbuck, avait, très sagement, décidé de donner aux enfants un conseil de famille comprenant, outre le grand-père Dionne, apparemment moins âpre au gain que son fils, le docteur Dafoe et des représentants des associations anglaises qui les avaient sauvés; enfin, que M. Rønbuck avait noblement ajouté: « Avant que ces enfants sortent de l'Ontario pour aller s'exhiber à Chicago, je les ferai garder par toute la police de la province. » Dans le Québec, on a suivi chaque phase de cette lutte pour arracher les bébés Dionne à la mort qui croyait les tenir, à la souillure où un père ignorant voulait les ensevelir moyennant un pécule qu'il devait partager avec son curé; pas une de nos sociétés « patriotiques » n'a bougé, pas une, que

nous sachions, n'a envoyé un sou à la famille. Quand ces enfants qui auront été sauvés de la mort par un médecin anglais et protestant, par une Croix-Rouge en majorité anglaise et protestante, par un homme public anglais et protestant, en dépit d'un père canadien-français (pardon, Desrochers, mais ici le qualificatif est bien à sa place) et d'un curé canadien-français et malgré l'apathie ordinaire de nos « patriotes » de saint-jean-baptiste — quand ces enfants, dis-je, seront devenus grands, à quelle nationalité, à quelle religion appartiendront-ils? Plaise à Dieu que la mère qui, les ayant portés, a sur eux tous les droits, et que le grand-père dont le bon sens indique un sang honorable, soient là pour leur montrer le devoir. Mais s'ils élisent de se ranger avec ceux qui les ont sauvés, quel est donc le « patriote » de la province de Québec — baptistard, acéjiciste, commis-voyageur « catholique », lecteur du DEVOIR — qui pourra leur jeter la pierre?

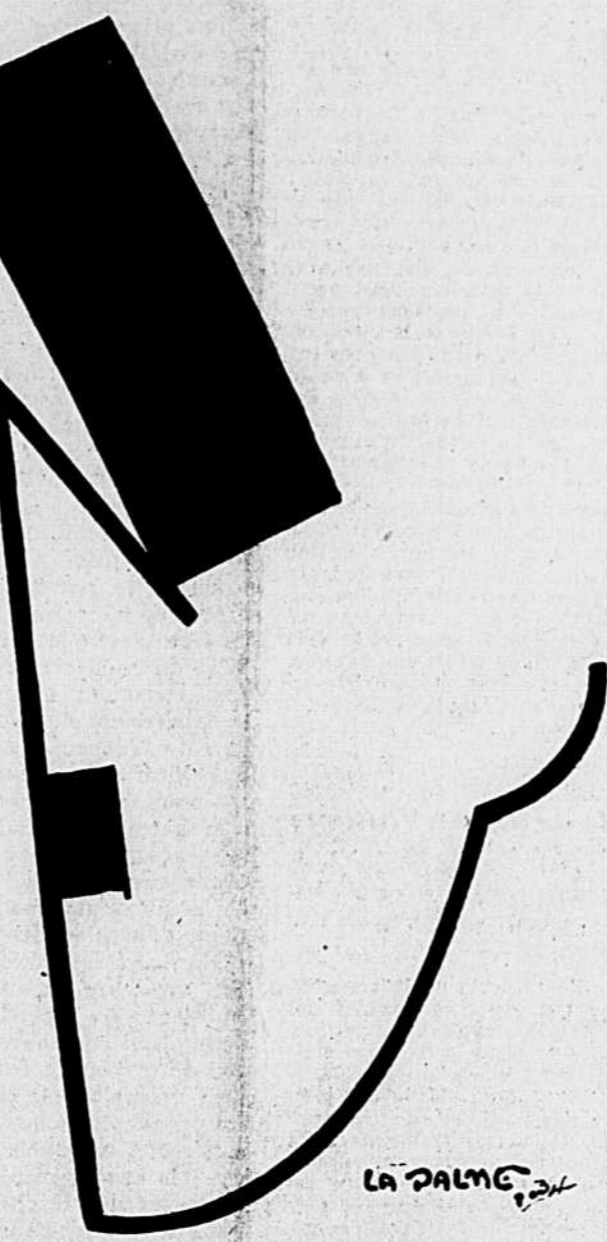
Olivar ASSELIN

## Rabelais et Cartier

D'esprit curieux et « polyglotte », comme aime à dire Daudet, Rabelais, qui avait appris de Jacques Cartier les termes de marine, décrit probablement les pérégrinations de Pantagruel d'après le récit fantastique que le navigateur lui avait fait de ses expéditions canadiennes. Le nom de Gargantua (1) figure même aux archives de Saint-Malo. Rabelais parle d'un guide de Pantagruel du nom de Jamet (le père de Jacques) et d'un « grand voyageur et traqueur de voyes périlleuses » qui ne peut être que le découvreur du Brésil et des Terres Neuves. Le père de Pantagruel avait sans doute connu Jacques Cartier à la cour, et il paraît bien qu'il lui rendit souvent visite à Saint-Malo, dans la maison où le pilote finit tranquillement ses jours. Chose certaine, le polémiste que le roi lâcha contre la Sorbonne n'était pas tendre pour les cosmographes en chambre de son temps, « écrivains de belles besognes », qui représentaient des pays fabuleux, peuplés de monstres unijambes s'ombrageant avec la plante de leur pied ou portant un œil à la place du nombril. Il les railait de son rire large, cascade de mots « bouffonnesques », et Cartier lui-même n'échappa point à ses brocards. En fait, les épreuves du Malouin n'étaient guère moins naïves que les inventions cartographiques du moyen âge. Une carte de lui présente un continent peuplé de bêtes féroces, de pygmées, et entouré d'une mer où flotte un monstre marin, probablement une baleine, qui lance deux jets d'eau parallèles par les deux cheminées qu'il porte sur la tête. Mais le tracé des côtes est, pour l'époque, d'une grande précision. Cartier était né dans un pays de corsaires et de légendes. Comme tous les marins de son temps, il croyait à l'existence d'une île des Démones, quelque part dans l'Atlantique, et qu'il situa plus tard dans la région du Labrador. Rabelais s'est copieusement moqué de cette superstition. Ses railleries sont d'un homme de bon sens — on n'a jamais dépassé le bon sens rabelaisien ni l'intuition extraordinaire que l'écrivain avait de toute chose — mais d'un piètre marin et, au surplus, d'un mauvais poète. Rabelais le Chinonais ne pouvait pas raisonner comme Cartier le Malouin. A vrai dire, il semble que l'attrait — très puissant chez tous les hommes de la Renaissance — de ces régions fantastiques situées dans l'inconnu marin, joint au désir d'en rapporter des montagnes d'or et de diamants, a poussé Cartier à la conquête de Neuve-France. Devenu aisé et notable par son mariage à demoiselle Catherine des Granches, le navigateur n'en avait pas moins le goût des richesses. C'est sans doute une naïveté de croire qu'il vint au Canada pour évangéliser les sauvages. La croix qu'il planta à son débarquement à Gaspé était, ne l'oublions pas, le symbole politique du royaume de France. Cartier dut d'ailleurs intriguer pour obtenir de l'amiral de Chabot la

permission d'équiper son navire. Mais ce marin audacieux était d'un autre cru que Roberval, et on ne relève dans les archives ou notes de voyages de l'époque aucun exemple qu'il ait été malhonnête. Au pis, peut-on supposer qu'il entraprit ses voyages, d'une part pour satisfaire son goût de l'aventure, d'autre part pour rapporter au roi « grant quantité d'or » et, le cas échéant, prendre sa part des bénéfices. Ses découvertes enrichirent la cartographie, jusqu'à l'origine de la cartographie, jusqu'à l'origine de la cartographie. Rabelais était donc en justice pour Cartier en le classant parmi les cosmographes en chambre qui travaillaient par oui-dire, « derrière une tapisserie ». M. Charles de la Roncière a noté que la première carte du Canada dessinée par le Malouin était si fidèle qu'elle guidait encore dans le Saint-Laurent, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les petits-neveux du navigateur. Les voyages de Cartier restent d'ailleurs les aventures les plus hardies de l'histoire de France, si l'on réfléchit qu'en 1535 la science des pilotes n'était guère plus avancée qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. C'était le bon temps où les marins situaient la mer de l'Inde à l'embouchure du golfe Saint-Laurent.

(1) Voir: Charles de LA RONCIÈRE, Jacques Cartier. Paris, Plon, 1931.



HITLER

## CECI, CELA ET AUTRE CHOSE

### « Pageant naval ».

Cette expression court maintenant les rues. Après le « pageant » aérien de Saint-Hubert, qui n'était qu'un vulgaire carrousel, le « pageant » des Jardins Lafontaine, et « naval », s'il vous plaît! Evidemment, cette nouvelle affliction vient de l'anglais: *naval pageant*. Le mot de « carnaval » (le carnaval de Nice, le carnaval de Rome, etc.) était trop simple. Quant à dire « carnaval aquatique », ou « carnaval sur l'eau », il n'y fallait pas songer. « Naval », c'est bien plus impressionnant. Le malheur est que « naval » signifie depuis longtemps « de combat »: armée navale, école navale, couronne navale, à telle enseigne qu'on distingue une flotte de guerre d'une flotte marchande en l'appelant « flotte navale » ou même « marine navale ». Je voudrais bien savoir ce qu'en pense l'Amiral Duranleau... — L. P.

### L'enquête Lapointe.

M. Taschereau va confier l'étude du problème de l'électricité dans notre province à une commission présidée par M. Ernest Lapointe et dont fera partie M. Augustin Frigon, directeur de l'École Polytechnique. La Commission se rendra dans les principaux centres de la province, et tous ceux qui s'intéressent à la production et à la distribution de l'électricité pourront se faire entendre. Il reste un commissaire à nommer; bien entendu, il sera de langue anglaise. M. Taschereau ferait bien de choisir un économiste de carrière pour compléter les cadres de la

commission: un légiste politicien, un technicien et un économiste!

Les adversaires des « trusts » auront enfin l'occasion d'exprimer leur ressentiment! Nous espérons bien que tous ceux qui se croient des lumières en ces matières révéleront leurs profondes pensées à la Commission. Nous pouvons être assurés que les sociétés d'exploitation électrique ne confieront pas à n'importe qui le soin de parler en leur nom aux séances de la Commission, et que leurs représentants arriveront bardés de statistiques et de renseignements techniques. Les adversaires des « trusts » pourront invoquer maintes opinions respectables, mais les enquêteurs devront juger d'après les faits. Si « trust » il y a, il importe que les défenseurs de l'intérêt public se renseignent auparavant de façon précise sur la question.

La perspective des élections est le commencement de la sagesse pour un gouvernement démocratique. M. Taschereau s'est enfin rendu au vœu, maintes fois exprimé, de la population, en instituant une enquête sur la question de l'électricité. Elle devra être complète et définitive. Un excellent moyen d'assurer l'efficacité d'enquêtes de cette nature, c'est de ne pas les faire à huis clos. Nous sommes sûrs que M. Taschereau vaudra que celle-ci soit publique. — D. D.

En Ontario.

Deux libéraux, MM. J. King et R. Patterson, viennent d'être élus députés à l'Assemblée législative ontarienne pour y représenter respectivement les comtés de South Wellington et de North Grey. Ils remplacent M. D. Taylor, nommé sous-ministre de la Pêche, et M. Paul Munro, tué accidentellement il y a deux mois.

Depuis son avènement au pouvoir, M. Hepburn poursuit une campagne de rigoureuse économie. Il a fait sauter par-dessus bord plusieurs hauts fonctionnaires qui émergeaient au budget pour la seule raison, semble-t-il, qu'ils étaient des bien-pensants. Comme le démontre le résultat de l'élection complémentaire du 20 août, la politique de M. Hepburn est populaire. Toute campagne d'économie budgétaire sera bien vue des électeurs. — D. D.

### Conseillers municipaux!

Le maire de Windsor, M. David Croll, est aussi ministre des Affaires municipales en Ontario. Dans un geste d'esprit civique qui mérite d'être signalé, il a renoncé à son traitement de maire pour n'accepter que celui de ministre. Il ne fait pas comme M. Houde, qui fut à la fois, jadis, chef de l'Opposition provinciale, maire, et député, mais qui se garda bien de renoncer à une seule de ses trois « indemnités ».

Voilà que les conseillers municipaux de Windsor veulent maintenant se partager le traitement du maire Croll, dont le ministre Croll ne veut plus. « Nous remplissons à tour de rôle, disent-ils, les fonctions de maire suppléant; il est juste et équitable que nous touchions le traitement du maire. » Il appartient au Conseil municipal de Windsor de trancher la question.

On peut prévoir que les conseillers ne manqueront pas de s'octroyer le traitement du maire. Cette affaire sera peut-être soumise au ministre des Affaires municipales, c'est-à-dire à M. David Croll lui-même, qui sait?

Cela me rappelle la déconvenue d'un conseiller municipal montréalais que la charité chrétienne me défend de nommer. C'était sous l'administration Gabias; M. Rinfret, maire et député fédéral, se trouvait à Ottawa. Notre surhomme était maire suppléant. Le jour venu de retirer son indemnité de conseiller, il se présente, m'a-t-on dit, chez le trésorier: « L'argent que vous me donnez là, c'est mon salaire comme échevin; mais je suis pro-maire aussi, et je veux mon salaire de pro-maire. » Non sans difficulté, le trésorier lui fit comprendre que les fonctions de maire suppléant sont purement honorifiques. Le pauvre homme a été défait à la dernière élection. — D. D.

### Un « prêt » du Canadien-Pacifique.

Les compagnies de chemin de fer n'ont guère habitude le public à des cadeaux, des prêts ou des dons, sans espoir de retour. D'ailleurs, qui les en blâmera? On n'est pas dans les affaires par philanthropie. Le Canadien-Pacifique va « prêter » à la Ville le général Panet, directeur de sa police. En effet, si le Conseil municipal y consent, M. Panet dirigera la Commission du chômage, au traitement symbolique d'un dollar par année. M. Panet resterait en même temps au service du Canadien-Pacifique qui lui verse un traitement probablement plus substantiel.

Nul ne met en doute l'honnêteté ni l'indépendance de M. Panet. Il est président de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises. Cependant, le Canadien-Pacifique, qui veut avoir des amis partout, sera bien aise de voir un de ses fonctionnaires supérieurs à la tête de la Commission du chômage, à l'époque où l'on recrute des colons parmi les chômeurs. Il y aura alors de nombreux transports à effectuer. Sans faillir à son devoir, un fonctionnaire à titre gracieux peut se montrer complaisant pour un maître aussi généreux que le Canadien-Pacifique.

M. Houde a rendu naguère un fier service à cette compagnie en faisant avorter le projet de la gare centrale du réseau de l'Etat. C'est peut-être en reconnaissance pour M. Houde que le Canadien-Pacifique « prète » le général Panet à la Ville? — D. D.

## Échos

### Recordmen du cigare

● A Berlin est mort il n'y a pas longtemps le recordman allemand du cigare, qui, pendant 60 ans, fuma 25 havanes par jour, ce qui fait un total de 547,500. Peu de temps avant sa fin, il déclara qu'ayant eu à choisir entre le tabac et une épouse, il ne regretterait rien, ayant totalisé un nombre d'heures de bonheur qu'aucune femme n'aurait pu lui donner.

Le record du monde serait détenu par Autrichien, mort à l'âge de 73 ans, M. Nanas, qui avait atteint le chiffre de 628,000 cigares.

### « A nous la liberté! »

● On sait que l'armée anglaise est exclusivement composée de soldats de métier qui signent des engagements de longue durée. La loi prévoit que seuls les militaires condamnés pour des délits de droit commun, ou ceux qui peuvent « désintéresser » l'Etat par un paiement important, ont le droit d'être libérés par anticipation. Ces deux conditions, pour des raisons différentes, sont difficiles à remplir. On cite bien le cas de soldats, épris de liberté, qui se faisaient « mettre à la porte » en chaperonnant volontairement quelques menus objets à un étalage... au moment où on les observait, mais cela n'allait pas sans inconvénient, et on y regarda finalement à deux fois avant de tenir soi-même son propre casier judiciaire. Les *tommys* qui veulent absolument rentrer chez eux avant le terme de leur engagement ont désormais sous la main un moyen infiniment plus pratique, et qui ne comporte aucun danger. Il leur suffit de lier ostensiblement un journal communiste et de se répandre en propos diffamatoires sur le « honteux impérialisme anglais ». Automatiquement, on les prie d'aller cultiver ailleurs leurs doctrines pernicieuses. Le haut commandement britannique a, en effet, donné des ordres, il y a quelques mois, pour que l'on purge l'armée de tous ses éléments communistes. On s'aperçoit aujourd'hui qu'on a manqué le but recherché, car les vrais révolutionnaires sont prudents, mais, par contre, on a offert aux débrouillards la possibilité de fixer à leur gré le jour où ils quitteront l'uniforme.

### DEMAIN

« Sir Roger Keyes, M. Fisher et M. Philippe Roy, » par Olivar Asselin

## La frontière anglaise sur le Rhin

Ce n'était certainement pas pour obtenir un bel effet oratoire que M. Baldwin déclarait, il y a quelques semaines, que la frontière anglaise se trouve maintenant reportée sur le Rhin. Ce n'était pas non plus pour faire plaisir à une partie de l'opinion française, ni pour donner un avertissement aux dirigeants du Reich. C'était pour prévenir son pays du danger aérien qui le menace et dont les manœuvres récentes au-dessus de Londres ont fait la preuve. La déclaration du président du Conseil privé n'était en définitive que le reflet de l'opinion de l'état-major et du comité de défense impériale. Le gouvernement britannique s'est rendu compte de la gravité de la situation et a fait immédiatement siennes les conclusions militaires. Le péril plane au-dessus de Londres; la métropole de l'Empire est à la merci d'une attaque aérienne. On s'en doutait depuis longtemps; on vient d'en avoir la confirmation. Il ne semble pas possible, à l'heure actuelle tout au moins, d'empêcher un groupe d'escadrilles ennemies de survoler la capitale anglaise et de la bombarder. Les défenses se sont révélées insuffisantes, mieux: incapables de briser l'assaut de l'adversaire.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des opérations militaires qui ont tellement impressionné l'état-major et le gouvernement. Qu'il suffise de dire que l'on est arrivé à la conclusion suivante: les attaques aériennes au-dessus de Londres, ou de tout autre grand centre, arrivent avec une vitesse foudroyante, les combats sont extrêmement courts, les résultats presque instantanés et, normalement, en faveur du plus fort, en l'espèce, de l'agresseur, qui reste maître de l'heure, de l'objectif et des modalités d'attaque. Ce que l'on appelle en termes techniques le jeu des réserves n'a aucune action utile dans le cas d'une attaque par avions. Les problèmes de la guerre aérienne sont entièrement différents de ceux de la guerre sur terre, ou même sur mer, bien qu'ils aient avec ces derniers une certaine analogie: celle de la rapidité de la décision.

Il résulte des manœuvres au-dessus de la capitale qu'il n'est plus possible de défendre Londres par les moyens défensifs ordinaires, mais bien par une attaque préventive. Il n'y a donc qu'une solution: installer des bases aériennes sur le continent, établir un « éventail » et regarder attentivement du côté du Rhin. Il doit y avoir assez longtemps que les autorités britanniques envisagent la création de défenses continentales, puisque déjà, avant les graves déclarations de M. Baldwin, le cabinet anglais avait sondé la France et la Belgique dans ce sens. Depuis, les intentions se sont cristallisées, et le gouvernement de Londres songe de plus en plus à reporter sa frontière sur le continent.

Cette décision est lourde de conséquences. Si le cabinet anglais, enfin conscient de la menace aérienne germanique, parvient à convaincre le pays de la nécessité de sortir du « splendide isolement », ce sera un grand pas vers le maintien de la paix. Il n'y aurait rien de tel pour retenir l'Allemagne qu'une puissante base aérienne britannique établie sur le continent.

Si les Anglais pouvaient se décider!

André BOWMAN

### Les problèmes du Pacifique

A la suite d'invitations répétées de l'Institut international des relations entre les pays riverains de l'océan Pacifique d'adhérer à cet institut, les organisations économiques et de recherches scientifiques de l'U. R. S. S., qui s'occupent des problèmes de l'Extrême-Orient soviétique et de l'Océan Pacifique, ont résolu d'unir leurs efforts pour l'étude de ces problèmes et de fonder un institut spécial.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

Suffrage dirigé

Hitler s'est fait confirmer dans ses pouvoirs. Les ennemis du régime, malgré le terrorisme, n'en commencent pas moins à relever la tête. Oh! bien timidement, mais enfin quelques-uns la relèvent. Cela pourrait encourager les autres. Si le mouvement prenait de l'ampleur au point de renverser Hitler, par un complot ou autrement, dans quelle anarchie retomberait alors l'Allemagne? Car derrière le dictateur, il n'y a rien, aucun élément de continuité, aucun mode prévu de remplacement, mais la perspective d'une guerre civile entre les ambitieux et leurs armées de partisans. Ce serait beau. En attendant, Hitler gouverne. Le plébiscite de dimanche amène M. Heroux à faire la comparaison, nullement nouvelle, mais toujours fondée, entre dictature et monarchie.

Voilà donc Hitler chef suprême du peuple allemand, pourvu d'un pouvoir plus grand que n'en eut jamais celui de Bismarck, qui était au-dessus de lui le Kaiser, plus grand que celui même des Hohenzollern.

C'est l'un des phénomènes les plus extraordinaires de l'histoire de celui de l'ascension, en si peu d'années, de cet ancien élève de l'École des Beaux-Arts, devenu manœuvre pour gagner sa vie, de ce petit caporal de la Grande Guerre qui, politiquement, n'est même pas de naissance allemande.

Mais, comme devant toutes ces aventures, dont l'histoire nous offre tout de même certains exemples, on ne peut s'empêcher de se demander: Combien de temps cela durera-t-il? Et, après, que se passera-t-il?

La monarchie héréditaire comporte un élément de stabilité et de continuité. Le souverain est d'avance désigné. Sa désignation dépend d'un fait: la naissance, sur lequel les ambitions des sujets ne peuvent rien. Avec la dictature, c'est bien autre chose. Le facteur personnel compte d'abord. Et le dictateur ne saurait s'imposer à la volonté de tous. On ne peut empêcher qu'un autre ne se dise: Pourquoi lui plutôt que moi? et ne cherche à traduire ce rêve dans les faits.

Le dictateur s'abattu, par une conspiration ou l'assassinat, chose trop fréquente, hélas! ce peut être le chaos.

Encore, derrière Mussolini, y a-t-il, comme élément masqué, mais stable, et qui, dans une crise, pourrait s'affirmer, le Monarque héréditaire. Derrière Hitler, il n'y a rien. Le Führer occupe tout l'horizon, est maître de tout. La disparition de Hindenburg a supprimé la seule force pondératrice et modératrice qui, dans le domaine politique, subsistait. Il continuait d'apparaître au peuple allemand comme l'homme qui doit sauver la nation et la race.

Un peu moins toutefois que par le passé, puisque le vote d'hier a tout de même témoigné d'une opposition double de celle manifestée en novembre dernier.

Si ce vote a une signification, ce n'est pas dans le nombre imposant des «oui» qu'il faut la chercher, mais dans la présence de quelques «non», si peu nombreux qu'ils soient dans l'ensemble. La PATRIE y vient, à cette signification, mais après s'être attardée inutilement sur la persistance de la mystique hitlérienne.

C'est dire que le courant d'opinion créé en juin par M. von Papen va son train. Il y a encore des gens en Allemagne qui ne confondent pas virilité et brutalité, qui estiment que seuls les faibles ne peuvent pas supporter la critique et qui favorisent la renaissance des partis. Il reste à voir ce que sera maintenant l'attitude du «Reichsführer» à leur égard. Il reste à savoir s'il se croira assez fort pour les exterminer ou s'il estimera plus prudent de les tolérer.

C'est par là qu'il fallait commencer. L'ÉVÉNEMENT insiste d'abord sur la contrainte qui a dicté les votes affirmatifs et sur l'audace des Allemands qui n'ont pas craint d'annuler leurs votes ou de voter négativement.

Si son omnipotence est incontestable, on peut exprimer des doutes quant à la valeur morale du témoignage que le plébiscite lui rend. Sur les quarante et quelques millions d'électeurs et d'électrices qui ont pris part au scrutin, il s'en est trouvé une certaine proportion qui ont maculé leurs bulletins ou voté contre le projet du dictateur. Le nombre des adversaires du triomphateur est plus considérable qu'il n'était l'an dernier, lors d'une consultation analogue de ses administrés. Et, parmi ceux qui ont voté ce qu'il demandait, il y en a certainement plusieurs millions dont le geste était dicté par la crainte.

Hitler n'en est pas moins devenu un véritable Kaiser qui, comme l'écrivait la PATRIE, vient de placer l'Allemagne à un tournant de son histoire politique. L'ÉVÉNEMENT se demande si les circonstances continueront de servir Hitler.

Peut-être n'en sera-t-il pas toujours ainsi. Dorénavant, il faudra que le César d'Allemagne accomplisse des œuvres véritables, œuvres d'apaisement religieux et de relèvement économique, œuvres de politique intérieure et de diplomatie internationale, œuvres d'organisation sociale et de renforcement constitutionnel. Nous aurons vu, relativement en peu de temps, un trouper sans importance, s'élever au plus grand rôle. Combien faudra-t-il attendre de mois, ou d'années, pour voir, ou le couronnement de sa gloire, ou sa décadence et sa chute?

Sa chute, quand elle surviendra, ne fera verser que fort peu de larmes, surtout en Allemagne. Quant au reste du monde, il en ressentira un grand soulagement.

Bons maîtres, bonnes écoles

A l'ACTION POPULAIRE (Joliette), l'abbé Omer Valois se plaint des critiques dont l'enseignement est l'objet dans notre province.

Même en cette province, souffle un vent de critique à l'adresse de nos éducateurs. On ne s'est pas contenté de faire, on matière d'éducation, de justes sugges-

tions basées sur l'expérience et sur les besoins nouveaux, mais on s'est laissé aller jusqu'à décrier nos éducateurs au point de faire oublier l'œuvre éminemment louable qu'ils accomplissent avec les moyens parfois fort restreints. Même dans nos canapages, un concert de critiques acerbes s'élève à l'adresse de nos instituteurs et institutrices, membres ou non de nos communautés religieuses. Certains membres de commissions scolaires, plus ou moins mesquins et ignorants, méconnaissant la haute valeur de nos religieuses ou religieux enseignants, ont même songé et songent encore à priver la jeunesse des soins tentifs et apostoliques accoutumés. En d'autres milieux, sous prétexte d'épargner quelques piastres, on a réduit considérablement les salaires de nos institutrices, au point de leur rendre odieuse et impossible une carrière à laquelle les ont spécialement préparées des années d'École Normale.

On a tort, assurément, d'économiser sur le traitement d'institutrices déjà insuffisamment rémunérées. Mais pourquoi monsieur l'abbé laisse-t-il planer un doute sur la valeur de l'enseignement laïc — il s'agit de l'enseignement primaire — en reprochant aux commissions scolaires qui leur confie cet enseignement de méconnaître la valeur de nos religieuses ou religieux enseignants? Les laïcs qui veulent trouver une carrière dans l'enseignement ne doivent-ils pas passer par une école normale tout comme les religieux? Et ces écoles normales ne sont-elles pas sous la direction immédiate des autorités religieuses sur qui retombent les reproches de l'ACTION POPULAIRE? Puisque l'on fonde des écoles normales où l'on admet les laïcs, peut-on empêcher ceux-ci de poursuivre leur carrière et les Commissions scolaires de retenir leurs services? Je sais bien que l'abbé Valois pourrait me répondre qu'il n'a pas fait de reproche aux commissions scolaires qui emploient des laïcs. Il ne l'a pas fait explicitement, c'est entendu, mais qu'on relise attentivement et honnêtement l'avant-dernière phrase du paragraphe cité plus haut et je veux être pendu si ce reproche n'y est pas contenu très clairement, bien qu'implicitement.

Et puisque nous voilà sur le sujet du personnel enseignant, continuons, avec M. Valois. Et pourtant peut-on ignorer la souveraine importance de l'éducation de la jeunesse! On ne confie pas son cheval à l'importe qui, mais on est souvent prêt à confier l'âme de son enfant à des mains inexpérimentées, à des maitres ou maitresses qui n'ont qu'un seul but: faire leur temps et toucher leur salaire. Récemment encore, recevant en audience un groupe d'instituteurs et d'institutrices, du Canada, le Pape déclarait au faisant l'éloge du maître: «C'est un plus grand artiste que le peintre ou le sculpteur. Ceux-ci travaillent sur des matériaux inanimés tandis que le premier forme des âmes.» Puisque c'est, avant tout, l'âme et l'intelligence de l'enfant qu'il faut considérer lorsqu'il s'agit d'éducation, n'hésitons pas à faire les sacrifices nécessaires, pour assurer à la jeunesse des maitres et des maitresses qui n'oublieront pas le but primordial de l'école. «C'est moins la bonne organisation que les bons maitres qui font les bonnes écoles», écrivait aussi le même Souverain Pontife dans son encyclique.

Que voilà de justes considérations, mais que voilà aussi de tortueuse exagération! Admirez cet heureux voisinage du particulier et du général invitant à la liaison de l'un à l'autre, mais sans paraître indiquer cette liaison: le pape, faisant l'éloge du maître devant des instituteurs canadiens! l'abbé Valois écrit pour des esprits entraînés à l'analyse et à la distinction, même scolastique: mais il ignore probablement pas que son journal s'adresse principalement à une tout autre classe de lecteurs et que le plus grand nombre de ceux-ci, portés à la simplification, la feront, la liaison du particulier au général, et verront dans ces paroles du pape la condamnation de quiconque ose critiquer les maîtres de notre enseignement.

Admirez encore, dans le dernier paragraphe, avec quel art ce journaliste tonuré cultive le rapprochement qui frôle la confusion et, du domaine de l'enseignement, tombe avec grâce sur celui de l'éducation. Mais, si vous le voulez, restons avec lui sur le terrain où il nous a lui-même entraînés, celui du personnel et non celui des institutions. Et cela nous ramène à la première partie du paragraphe cité au début et justifie les critiques que visait l'abbé Valois. Nos maîtres, particulièrement ceux de l'enseignement secondaire, quelles que soient par ailleurs les institutions et quels que soient les programmes, ne sont pas, à quelques exceptions près, à la hauteur de leur tâche, car ils n'ont même pas la préparation professionnelle élémentaire que l'on exige des instituteurs de l'enseignement primaire, à quelques exceptions près encore ils ne font pas de l'enseignement une carrière définitive et permanente ni le but premier et unique de leur vie, ils y cumulent les emplois indistinctement et en change inconsidérément selon les besoins du ministère, du diocèse ou de la communauté.

La parole du pape est parfaitement juste, mais on la cite à tort en la produisant comme une défense de notre enseignement qui pèche précisément par la faiblesse de ses maîtres qui est bien plus grande que la déféction des programmes et l'insuffisance des institutions. Le pape a raison: ce sont les bons maîtres qui font les bonnes écoles. Cette parole est un mot d'ordre. Elle n'est pas un plaidoyer.

L'enseignement privé

Dans le même article où il prend la défense de notre enseignement, l'abbé Omer Valois aborde la question des écoles privées (ou particulières) qui se multiplient rapidement, non seulement à Montréal ou à Québec, mais dans toute la province. Il ne conteste pas leur droit à l'existence, ni la valeur de certaines d'entre elles, mais s'efforce de rallier l'opinion aux institutions officielles, à celles qui sont rattachées au système scolaire de la province. Ici, je crois que le rédacteur de l'ACTION POPULAIRE a parfaitement raison. Pour quelques écoles privées qui ont un réel mérite, combien ne valent même pas les écoles officielles, tant pour le personnel que pour les programmes et les méthodes. Cela n'est pas peu dire! Il ne s'agit pas, évidemment, des écoles de l'Etat, ni des écoles spéciales ou spécialisées. Mais cette multiplication des écoles

privées ne serait-elle pas précisément symptomatique de l'opinion publique à l'égard de l'enseignement officiel?

Bravo, M. Bennett!

Sous ce titre moqueur, L. R. fait, au DROIT, de l'ironie aux dépens de notre premier-ministre et montre le piètre résultat obtenu en cherchant à retirer de la circulation le fameux discours hétéroïque de M. Stevens: tout le monde connaît aujourd'hui le contenu de la brochure condamné!

En retirant de la circulation le discours de M. Stevens, M. Bennett a réussi ce qu'il voulait empêcher à tout prix: faire connaître à la population la nature des déclarations du ministre du Commerce! Des journaux ont publié des extraits de ce discours et les ont commentés. D'autres ont reproduit la couverture de la brochure. Enfin, il n'est pas un journal qui n'ait parlé de l'incident. Mais voici bien le summum de la hardiesse: The New Commonwealth, journal hebdomadaire de la C.C.F., qui se nommait auparavant The Weekly Sun, publie cette semaine le texte complet du discours supprimé. Ainsi, tout le monde pourra prendre connaissance des accusations portées par M. Stevens. En évitant la curiosité des gens, M. Bennett a rendu un précieux service. Il a toré la population à prendre connaissance d'un état de choses déplorable, à réfléchir sur ce qui se passe dans les boutiques de pain. Voilà qui est bien. Nous devons en féliciter le premier ministre. N'eût été de lui, les gens auraient continué de s'amuser en ignorant le scandale de notre système commercial. C'est à souhaiter que M. Bennett s'obstine dans son attitude. Dès qu'il met la main à la roue, les choses vont rondement. Bienôt, M. Stevens sera reconnu comme le défenseur des classes opprimées. Que la popularité de M. Bennett en souffre, c'est inévitable. Il se consolera à la pensée que son nom s'ajoutera à la liste des martyrs et des croisés...

Bravo, M. Bennett!

La refonte de la constitution

Le SOLEIL craint qu'une refonte de la constitution à l'heure actuelle ne porte l'empreinte de la crise dont tous les esprits sont obsédés.

Les projets de réforme de la constitution fédérale ont cheminé dans toutes les parties du Canada. Nous avons écrit jeudi, qu'à choisir une période de crise pour formuler et mettre à exécution la refonte de l'Acte confédératif, on risque d'y jeter des germes de désordre et de compromettre l'avenir définitif du Canada; nous pensons que nous présage la crise économique, qui n'est après tout qu'un régime d'exception, mais celui qui lui permettent ses richesses, et le travail calme et patient de sa population.

A cette crainte, s'ajoute celle des tendances dictatoriales de notre Bennett qui prend de plus en plus l'habitude de réunir les délégués des provinces, non pour les consulter, mais pour leur faire part de ses décisions irrévocables.

Il faut ajouter, et intimement tous les Canadiens seront de notre avis, qu'on saurait beaucoup mieux faire que de confier l'impulsion et la présidence de cette refonte au premier ministre actuel du Canada.

S'il y a refonte, révision ou amendements, de quelque nom que l'on nomme l'opération, il faut que ce soit une œuvre collective, l'œuvre non seulement du premier ministre du Canada, mais de toutes les provinces.

Or, que l'on se reporte à la conférence impériale d'Ottawa ou aux conférences canadiennes qui ont eu lieu depuis 1930, le Premier Bennett a constamment visé à jouer un rôle de premier plan, il a toujours manœuvré de façon à imposer ses vues. Il en est venu, et c'est de l'actualité de cet été, à convoquer les ministres des provinces non pas pour étudier en commun un sujet d'intérêt général, mais pour dicter ses décisions.

Ces craintes sont d'autant plus justifiées que la prochaine conférence, dont l'importance est exceptionnelle, semble devoir être tout simplement improvisée. M. Taschereau devra, plus que jamais, se tenir sur ses gardes et ne pas s'en laisser imposer.

Georges LANGLOIS

Coincidences

On relève dans les éphémérides des coïncidences frappantes entre des événements survenus en Autriche et d'autres qui touchent directement la France. En voici des exemples:

En juillet 1914, l'archiduc Ferdinand est assassiné; quelques jours après, c'est Jaurès.

Mgr Seipel et Briand meurent à une semaine d'intervalle.

Magninot et le feld-maréchal Skrobantine se suivent dans la tombe, à quelques jours.

Le président Doumer est assassiné il y a deux ans; le chancelier d'Autriche Schöber meurt à la même époque.

Le 6 février, qui marque pour la France un réveil de conscience, précède de six jours la répression des menées révolutionnaires à Vienne.

Enfin, l'assassinat du chancelier Dollfus précède de deux jours la mort du maréchal Lyauté.

LES PRIMES DE L'ORDRE

Nous donnerons gratis, avec chaque abonnement de trois mois, un exemplaire d'un ouvrage d'Olivier Asselin sur l'œuvre de l'abbé Groulx, paru en 1923, mais qui a conservé son actualité foncière et qui, notamment, traite à un point de vue tout nouveau le sujet de l'abandon du Canada par la France. Les abonnés de six mois nous recevront en prime un exemplaire du recueil en deux volumes des écrits de Jules Fournier intitulés Mon encier, ouvrage qui se vend encore en librairie un dollar. Les personnes qui se sont abonnées ou réabonnées depuis le 1er juin auront droit à ces primes. Prière d'en faire la demande à l'Administration.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Monsieur l'administrateur, Veuillez m'inscrire sur la liste de vos abonnés pour trois mois — six mois — un an (biffer les indications inutiles). Bien entendu, j'aurai droit à la prime que vous offrez. [Signé] Adresse N.B. — L'abonnement est payable d'avance.

La hantise du prix de revient

C'est un désir légitime que celui de l'entrepreneur qui veut donner au travail et aux capitaux qu'il emploie le maximum de rendement avec le minimum de frais. Toute l'attention du fabricant se concentre sur le prix de revient. C'est ce que j'ai pu constater récemment, au cours d'une conversation avec un industriel d'un beau village du comté de Bagot. Une bonne suggestion à faire aux «économistes»: quand ils constatent que leurs bouquins leur font perdre un peu trop le sens du réel, qu'ils sortent de leur cabinet et qu'ils aillent visiter une usine en suivant le plus minutieusement possible le processus de la production. Je l'ai fait la semaine dernière et je m'en trouve bien; sans compter qu'elle m'a fourni un sujet d'article, cette visite d'usine m'a permis de me rendre compte, en contemplant d'énormes machines mues par l'électricité, que l'énergie motrice est un des facteurs dominants du prix de revient dont me parlait mon ami l'industriel. Si l'électricité était moins chère dans la province de Québec, le prix de revient, raisonnablement comprimé, permettrait à nos industriels de faire meilleure figure dans l'après lutte de la concurrence économique. Ce qui n'empêche pas que j'ai vu dans les entrepôts de cette usine, prêtes à partir, d'énormes caisses portant des adresses de Toronto, Halifax, Hamilton, etc. Si cette usine québécoise vend aux autres provinces, si, par conséquent, son prix de revient lui permet de conquérir ces marchés, c'est que la compression vient plutôt du salaire que de l'énergie motrice. Personne n'ignore que l'indice des salaires est moins élevé dans la province de Québec que chez nos voisins de l'Ontario, par exemple. Conservons-nous toujours cet avantage? C'est là la première question qu'il faut se poser avant de songer à étendre inconsciemment à toutes les industries une loi du salaire minimum. Il vaudrait mieux, dans bien des cas, imposer une loi du tarif minimum de l'électricité. Les vendeurs d'énergie électrique n'auraient rien à perdre à une telle réduction, qui deviendra d'ailleurs nécessaire de gré ou de force, car des tarifs moins prohibitifs se traduiraient par une plus grande consommation d'électricité. Il reste, toutefois, un problème qui n'est pas encore résolu — avis à ceux qui croient que le chômage est normal — et qui donnerait du travail à des milliers de chômeurs. Il s'agit de l'électrification de nos campagnes. Avec cette dernière question, nous ne nous sommes pas éloignés, malgré les apparences, de notre point de départ: le prix de revient. L'électrification rurale sur une grande échelle, accompagnée d'une déflation nécessaire des impôts qui grossissent le volume du prix de revient, provoquerait une décentralisation salutaire dans l'industrie et ouvrirait en même temps, de nouveaux marchés aux produits de l'agriculture. Voilà une question sur laquelle nous ne reviendrons jamais trop souvent.

Jean-Marie NADEAU

Excellent succédané de l'asphalte de roche, le Daman remplit toutes les conditions essentielles pour le revêtement des routes appelées à servir à une circulation intense.

La conférence du sucre

La conférence du sucre a tenu récemment une session à Bruxelles en vue d'examiner le remplacement du plan Chadbourne qui vient à expiration l'an prochain, par un autre plus étendu. Le plan ne s'applique actuellement qu'aux neuf pays exportateurs de sucre. Mais il est d'autres pays qui s'efforcent de développer leur production, ce qui a pour résultat de diminuer les possibilités d'exportation des neuf pays adhérents au plan Chadbourne. Or, les adhérents veulent tous augmenter les tonnages réservés à l'exportation. Un problème de consommation se pose. Il paraît insoluble puisque certains pays comme l'Angleterre accordent depuis le 31 juillet, des subides aux planteurs de betteraves afin de développer la production indigène. Des accords entre raffineurs et cultivateurs anglais tendent à créer un monopole de fait en faveur des cultivateurs pour un quart au moins des besoins de la consommation du Royaume-Uni. Les Etats-Unis sont également engagés dans une action protectionniste. Dès lors, en présence de la fermeture des marchés, il paraît difficile d'augmenter la production totale et de la répartir équitablement. Aussi après 3 jours de délibérations, la conférence du sucre s'est-elle ajournée jusqu'en septembre sans aboutir à un résultat.

H.A. 8111-2 HECTOR MACKAY avoué Docteur en droit (Paris) Immeuble «Stars» — 231, rue St-Jacques

Sur deux définitions

(De 1934)

Est-ce parce que j'ai essayé l'autre jour de rectifier et de compléter la définition élaborée par l'Académie du mot *reportage*? Notre ami Poupel, courriériste littéraire du JOUR, me demande aujourd'hui mon opinion sur la récente définition académique du mot *roman*: «Œuvre d'imagination en prose, où l'auteur, sous forme d'un récit, peint les passions et les caractères, ou représente les mœurs, ou retient l'attention du lecteur par l'intérêt des intrigues et des aventures.»

L'Académie ne manque pas de bons romanciers. Prétendre savoir mieux qu'eux en quoi consiste un roman serait très outre-attendu. Cependant cette définition ne me plaît qu'à moitié. D'abord, je la trouve trop peu rigoureuse dans sa forme. L'emploi, à une ligne d'intervalle des synonymes *peindre* et *représenter* m'apparaît comme une faiblesse de style regrettable. Il eût été si simple d'écrire: «peint les passions, les caractères ou les mœurs!»

Et quant à «retient l'attention du lecteur par l'intérêt des intrigues et des aventures», ce n'est non plus très fort. Avant de retenir l'attention, il faut la provoquer. Attention est du reste inexact; je préférerais *curiosité*... On peut lire un roman d'aventure sans attention; sans curiosité, c'est plus difficile, il risque alors de vous tomber des mains.

«Œuvre d'imagination en prose». Tous les romans ne sont pas des œuvres d'imagination. On cite des romans vécus auxquels l'auteur s'est contenté de donner une forme écrite. On cite des romans historiques qui serrent la réalité de fort près. La *colline inspirée* est-elle une œuvre d'imagination? «Où l'auteur, sous la forme d'un récit...» Qu'est-ce qu'un récit? «Récit: relation, narration d'une chose qui s'est passée», dit le *Dictionnaire de l'Académie* dans l'édition que j'ai sous la main. *Narration d'une chose est affreux; retenir seulement que récit* implique l'unité de sujet, ce qui n'est pas le cas de tous les romans, loin de là! *Jacques le Fataliste*, où trois ou quatre narrations s'entremêlent, n'est pas un récit; les *Misérables* non plus, ni *A la recherche du temps perdu*, ni les *Hommes de bonne volonté*...

«Peint les passions ou les caractères, ou représente les mœurs...» Il semble ressortir de ce membre de phrase que dans l'esprit de l'Académie, un romancier doit choisir de peindre les mœurs, les caractères ou les passions, qu'il n'a pas le droit de faire le tout ensemble. C'est pourtant ce qui arrive le plus souvent. La plupart des romans peignent à la fois les passions, les caractères et les mœurs. Il leur arrive aussi du même coup de «retenir l'attention du lecteur par l'intérêt des intrigues et des aventures». Ce que l'Académie paraît exclure également, comme si elle ne voulait pas que le roman d'intrigue empiétait sur le roman des mœurs, et réciproquement, mais les romanciers, même ceux de l'Académie s'en moquent.

Ajoutons que l'Académie a omis de faire mention de la nature, des paysages et du décor. Certains romans, n'ont pas d'autre raison d'être. La définition académique laisse en dehors du genre romanesque quelques chefs-d'œuvre de l'académicien Pierre Loti. Mes petites objections faites, il me reste le pénible devoir de proposer ma définition du roman. Allons-y! *Roman: Œuvre en prose destiné à frapper l'imagination et la sensibilité du lecteur par une représentation plus ou moins arbitraire du monde de la vie.*

La définition que donne l'Académie de la nouvelle est-elle meilleure?

«Nouvelle se dit du récit d'une aventure romanesque ou psychologique. L'usage actuel est de donner plus particulièrement ce nom à un récit d'une longueur moindre que celle d'un roman.»

Une nouvelle, c'est donc un petit roman. C'est un récit relativement court, et il y a de longues nouvelles qui paraissent dans les revues, et il y en a de brèves qui paraissent dans les journaux.

L'Académie précise qu'une nouvelle est romanesque ou psychologique. S'ensuit-il qu'une nouvelle qui n'est ni romanesque ni psychologique ne soit pas une vraie nouvelle? Bien des nouvelles de Mérimée, un des créateurs du genre, ne sont ni romanesques ni psychologiques. *L'Enlèvement de la redoute* est une nouvelle; est-ce une nouvelle romanesque ou psychologique? Pourquoi n'y aurait-il pas des nouvelles du genre historique, réaliste, pittoresque, descriptif, etc.? Parce que dans l'épithète *romanesque* l'Académie a voulu faire tenir tous les attributs du roman? Alors pourquoi l'avoir opposé à *psychologique*? Non, il est évident que

Avis légal

Province de Québec, District de Montréal, no 115 Cour de Circuit, Union Bakery Limited, dem. vs Hyman Dankner, déf., le 31e jour d'août 1934, à 11 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au no 3880, boulevard Saint-Laurent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en machine à couper le pain, balance, caisse enregistreuse, etc. Conditions: argent comptant. Montréal, ce 21 août 1934. J.-M. Descheneaux, H.C.S.

par romanesque l'Académie a voulu dire *machiné*, agencé d'une manière quelque peu conventionnelle, avec une pointe de sentimentalité à laquelle s'oppose cette analyse véridique des passions désignée par la seconde épithète: *psychologique*. Une fois de plus nous prenons l'Académie en flagrant délit d'irréflexion et de hâte. Elle n'a pas tourné assez longtemps autour du mot *nouvelle*, de même qu'elle n'a pas tourné assez longtemps autour du mot *roman*. Et cependant on ne saurait dire que la mise au point de son dictionnaire ait été extrêmement rapide. Mauvaise méthode de travail ou absence complète de méthode?

André BILLY

Son dernier discours

De passage à Trois-Rivières, le ministre de la Marine, M. Alfred Duranleau, toujours éloquent, a fait un discours. Il venait, en qualité de ministre, de visiter le port de Trois-Rivières: «Je suis heureux, a-t-il déclaré, de constater l'apparence de votre port, l'activité qui paraît régner et les bons résultats qu'il obtient d'après les renseignements qui me sont fournis sur son développement.» Shakespeare n'aurait pas dit mieux, ni en aussi bon français! «La construction des nouveaux quais de la Canadian International Paper, a-t-il ajouté, et des nouveaux hangars commencent probablement la semaine prochaine. Leur coût sera d'environ \$400,000.» Autrement dit: Voyez comme le gouvernement s'est montré généreux pour vous, mes brebis préférées; souvenez-vous de lui quand viendra l'heure du Grand Chambardement. «Si plus tard des besoins pressants sont constatés, il y a bien de choses qu'on pourrait faire pour Trois-Rivières, surtout avec un député aussi agressif», a dit encore M. Duranleau, en souriant et en désignant M. Bourgeois. Non mais! L'agressivité de M. Bourgeois s'apparente, s'il faut le juger d'après sa conduite à la dernière session, à celle d'un âne paralitique.

M. Duranleau aurait dû traverser l'une des trois rivières qui encerclent la ville et débarquer à Sorel. C'est le comté voisin de ceux que représente M. Duranleau aux Communes, Chambly-Verchères. Il y a là de nombreux électeurs que ses discours pourtant si éloquents n'ont pas encore convaincus des bienfaits du régime Bennett. Ils lui auraient demandé, entre autres questions, pourquoi Sorel n'a rien reçu des millions votés à la dernière session fédérale pour combattre le chômage, pourquoi les chantiers maritimes fédéraux emploient les électeurs de «Tit-Coq» (Barrette, de Berthier, plutôt que des chômeurs de Sorel. Et plusieurs autres questions tout aussi indiscrètes sur l'administration du Ministère de la Marine, celui-là même que M. Duranleau prétend diriger. Car vous savez que M. Alfred Duranleau est ministre de la Marine.

Ce que vous ignorez peut-être, c'est que M. Alfred Duranleau, désespérant d'être nommé juge, a l'ambition de se faire donner un siège au Sénat, ambition qu'il partage avec son collègue, M. Arthur Sauvé, ministre des Postes, auquel il ressemble comme un frère, mais qu'il déteste aussi comme un frère.

Si le Cabinet fédéral désire conserver quelque prestige dans la province de Québec, il doit renvoyer chez eux, Gros-Jeans comme devant, ces deux politiciens murs pour la retraite. Les conservateurs eux-mêmes sont de cet avis.

Dollard DANSEREAU

«Votre téléphone a la valeur que vous lui donnez.» VOTRE téléphone c'est un serviteur fidèle qui travaille pour vous jour et nuit. Il fait vos emplettes, porte vos messages à vos amis, vous rend une foule de services divers. Cependant son salaire quotidien n'est que de quelques sous.

BUVEZ LA BIÈRE Dow OLD STOCK PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

## Le massacre du 30 juin Les aveux du Führer

(Du HAVRE-ÉCLAIR du 2 août)

A nos intelligences, à nos consciences formées par les disciplines latines et chrétiennes, le discours par lequel Hitler a tenté d'expliquer et de justifier le massacre du 30 juin paraît plus atroce encore et plus révoltant que le drame sanglant lui-même. Jamais peut-être n'est apparu plus profond le fossé qui sépare la civilisation humaine de la « culture » allemande.

Les paroles du Führer nous montrent une Allemagne plus démoralisée, plus désespérée qu'on ne le croyait. Le caractère germanique, dans la tempête et la catastrophe, ne se redresse pas de lui-même par son propre effort; il faut que s'impose à lui soit une volonté extérieure, soit celle d'un maître. Devant ce chef, l'Allemand se vautre avec ivresse dans la servitude et l'abjection; mais il puise alors dans ses haines de terribles énergies de redressement et d'agression jusqu'à ce qu'un nouveau coup le replonge dans l'anarchie morale.

Le frein de la morale chrétienne qui garde quelque efficacité dans les régions catholiques, surtout dans les pays rhénans qui ont été pénétrés de civilisation française, a presque entièrement disparu dans les régions luthériennes où le christianisme va se diluant en un subjectivisme où disparaissent toute autorité et toute trace de foi active. Il a fallu la persécution stupide du racisme contre la pensée chrétienne pour rendre quelque énergie et quelque cohésion à une fraction des luthériens allemands. La conséquence a été un effroyable débordement de vices crapuleux. Berlin, Hambourg, sont les villes les plus démoralisées de l'Europe; le vice s'y étale avec un cynisme hideux.

Hitler dit que les chefs avaient oublié toutes les lois de la bienséance, et que, « ce qui est pire, la poussée a commencé à se diffuser dans des milieux toujours plus étendus. » Voilà l'aveu! La vérité est que l'Allemagne est en pleine désagrégation morale. Rohm et sa séquelle répondaient aux aspirations du grossier matérialisme de la masse des villes allemandes. Quand Hitler les condamne, il condamne le mouvement qui l'a porté lui-même au pouvoir. Le sang qu'il a versé ne lavera pas cette boue!

Le discours de Hitler contient un aveu d'un autre ordre: « Jamais je n'aurais pu consentir à remplacer le général von Blomberg par le chef d'état-major Röhm. » Ce qui a décidé la perte de Röhm, chef d'état-major des S. A., c'est son projet militaire qui aurait consisté à fonder l'armée dans les sections d'assaut, l'armée nationale dans l'armée brune et sans doute à mettre à la tête de l'amalgame le général Schleicher. L'ancien chancelier a-t-il vraiment accepté de jouer ce rôle? C'est possible, car on le savait ambitieux et il passait pour démagogue. Mais il se peut aussi que ce soit un clan de l'état-major qui ait voulu se débarrasser de Schleicher qui avait, lui aussi, dans la Reichswehr, ses clients. Voilà l'explication du drame. La conséquence est la mainmise de plus en plus complète de l'armée et de l'état-major sur Hitler et son gouvernement.

Hitler, pour faire mieux avaler par le peuple allemand le massacre de 77 personnes, invente la rencontre des trois traîtres (Röhm, Schleicher, von Alvensleben) avec « un homme d'état étranger ». S'il s'agit d'une « rencontre », rien d'extraordinaire; ces trois personnages étaient parmi les premiers personnages de l'Etat; rien d'étonnant à ce qu'un diplomate les ait « rencontrés ». S'il s'agit d'un complot, qu'on le dise! On n'a pas le droit, même pour jeter de la poudre aux yeux du peuple allemand, de laisser dans le vague une semblable affirmation. Qui? Quand? Où? Sans réponse, nous serons en droit de dire: « Hitler a menti! »

D'ailleurs le récit des faits tel qu'il le présente n'offre aucune garantie, car toute contradiction est interdite. Le Reichstag a été convoqué pour applaudir et enregistrer le massacre ordonné par le Führer. Les témoins nous dépeignent l'immonde servilité de cette Assemblée. Ils nous disent aussi l'impression de force et de brutalité qui se dégageait de cette séance. Une telle force, dans la main d'un chef inspiré par l'état-major, il importe plus que jamais de la canaliser et de dresser contre elle les dignes du droit et celle de la force organisée, consciente et disciplinée.

René PINON

## Égyptiennes d'hier et d'aujourd'hui

(Du MATIN du 5 août)

En théorie, la femme égyptienne est libre; en fait, le mari ordonne et elle obéit. Sur une population de 7,119,791 femmes égyptiennes, le recensement de 1927 accusait un nombre d'illettrées de 6,835,739. Dans leur grande majorité, ces femmes vivent dans des conditions d'existence très primitives et sont strictement tenues à l'écart de toute vie extérieure. Cependant, elles jouissent, mariées ou non, d'une pleine capacité civile.

Toute Égyptienne administre ses biens, tant meubles qu'immeubles, et en dispose à son gré. Elle peut, s'il lui plaît, et sans autorisation de son mari, les faire gérer par un tiers, un « wakil ». Le régime matrimonial de droit commun est celui de la séparation des patrimoines, et la femme, « quelle que soit sa fortune, n'est pas tenue de contribuer aux charges du ménage ». Le principe de la communauté des biens est inconnu en Egypte. Point n'est besoin à la musulmane de recourir à son mari pour se faire ouvrir un compte en banque, accepter une succession, signer un bail, acheter un immeuble, négocier un titre de rente, ester en justice, etc. En somme, la

situation civile de la femme est juridiquement à peu près identique à celle de l'homme.

Ne voilà-t-il pas une situation privilégiée? Malheureusement, la tradition fait échec à la loi. Les femmes d'Egypte, libres en droit, soumises en fait à la domination excessive de l'homme, ignorent leur capacité civile ou ne sont pas à même d'en user. Les mœurs retardent sur les lois.

Si l'autorité maritale ne s'exerce pas sur les biens de l'épouse, elle peut s'exercer d'une manière cruelle et particulièrement humiliante sur sa personne. Le mariage égyptien est libre d'imposer à sa femme une, deux ou trois rivales au foyer conjugal, libre de dénouer à toute heure le lien du mariage sans alléguer d'autre motif que son bon plaisir. *Sic volo, sic jubeo*. Rien n'est plus facile qu'un divorce, en Egypte; pour l'homme, s'entend. Le mari prononce la répudiation, le cadi l'enregistre, et nul ne s'inquiète de savoir qui a tort ou a raison.

L'Union des femmes égyptiennes

mène auprès du gouvernement une campagne active et intelligente afin d'améliorer la condition légale de la femme.

Dès la première année de sa constitution (1923), elle obtint qu'une loi fût promulguée, fixant à seize ans l'âge minimum du mariage de la jeune fille. L'usage des unions précoces devait être fort répandu, surtout dans les campagnes, puisque j'ai relevé sur les feuilles du recensement de 1927, quatre ans après la promulgation de la loi, 10,217 fillettes mariées au-dessous de dix ans et 685 entre dix et quatorze ans. L'objectif principal des revendications féministes demeure l'abolition des droits de l'homme à la polygamie et à la répudiation, privilèges masculins dont la seule conception s'oppose à la constitution de cette première cellule humaine que nous appelons famille.

Mais la plus belle victoire du mouvement féministe fut gagnée le jour où les jeunes filles furent admises au même titre que les jeunes gens à tous les degrés de l'enseignement.

Exception faite d'une élite excessive-ment restreinte, on peut affirmer qu'hier encore la femme égyptienne ne savait ni lire ni écrire. Toute une nouvelle génération féminine, aujourd'hui sur les bancs des écoles, se forme et apprend à se connaître. Les espérances les plus hardies semblent permises, non seulement pour le relèvement moral et intellectuel de la femme égyptienne, mais encore et surtout pour l'essor national de cette très vieille et très jeune Egypte soustraite depuis l'Hégire à l'influence bienfaisante des femmes.

Non point comme en Turquie, révolution due à l'initiative d'un homme, mais lente évolution des mœurs, qui ira loin, en profondeur et en durée.

Diane BOES

En vous assurant à La Sauvegarde, vous protégez votre famille contre les éventualités de la vie, tout en suivant l'adage de Cartier: « Travaillons pour le maintien de nos institutions. » 122 est, rue Notre-Dame à Montréal. (P.-S.)

## La fausse modestie

(Du HAVRE-ÉCLAIR)

La Rochefoucauld a raison: jamais, dans les œuvres des hommes, on ne peut savoir si le cœur l'emporte sur l'orgueil.

Il y a des cas où l'individu, par ses paroles et son abnégaion, paraît objectivement généreux.

Il a l'air de se dévouer, de donner son temps et toutes ses facultés au service des autres, mais dans son for intérieur il a conscience du bien que, moralement, il a pu accomplir.

Or, dès lors qu'il sait, l'homme perd tout mérite. L'introspection montre assez bien, quand elle est sincère, que l'on a tendance à se gargariser des moindres actions qu'on accompli.

Pourtant, à mon avis, il faut préférer celui qui clame bien haut ses œuvres, parce

que celui-là fait montre dans sa vanité d'une certaine franchise.

Mais, en général, il n'en est pas ainsi. L'orgueilleux trompe le commun des mortels; et pour ce faire, il abonde dans la modestie, disant à qui veut l'entendre qu'il est un misérable et que sa personnalité est négligeable.

Qui plus est, le philanthrope-pontife va jusqu'à se mépriser et se noircir, ne reconnaissant jamais son effort ni sa vaillance.

Je ne connais rien de plus immoral que la fausse modestie qui prend les chemins altruistes pour se faire valoir.

Le tartufe réalise la maxime du philosophe: « On aime mieux dire du mal de soi que de ne point en parler. »

D'ARTAGNAN

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

# MONTREAL LIGHT HEAT & POWER CONSOLIDATED

• Cette lettre ouverte fait partie d'une série publiée au sujet du service d'électricité



Montréal, le 20 août 1934.

## SUJET: Tarifs modernes promoteurs de consommation

A nos abonnés:

Toute étude sur les tarifs a aujourd'hui pour objectif principal l'ajustement équitable et progressif des tarifs au coût du service fourni à chaque abonné.

Plus d'une forme de tarifs a été conçue et adaptée aux besoins particuliers des diverses classes d'abonnés... résidentiels, commerciaux et industriels... et aux conditions de service qui varient avec les territoires. Mais tous les modes de tarifs ont eu un objectif commun... établir les taux de la manière la plus efficace pour répandre l'utilisation et augmenter la vente de l'électricité dans l'intérêt mutuel des abonnés et de la compagnie.

La demande d'électricité des abonnés résidentiels varie tellement aujourd'hui quant au nombre des kilowatt-heures utilisés, à la durée et à la régularité de l'utilisation, que l'établissement de tarifs susceptibles de propager l'emploi des gros appareils de ménage et de s'appliquer avec une égale justice à tous est l'un des plus difficiles problèmes qu'ait à résoudre la direction.

Nous l'avons démontré, plus on utilisera les facilités de production et de distribution disponibles, plus le coût du kilowatt-heure se trouvera diminué proportionnellement.

Par conséquent, une formule qui encourage la consommation en accordant des tarifs sensiblement plus bas à mesure que l'utilisation augmente, passant de la quantité minimum à la quantité maximum, semble encore offrir actuellement la solution la plus pratique pour les nouveaux problèmes des tarifs.

En pratique, les tarifs établis suivant cette formule se désignent sous le nom de TARIFS PROMOTEURS DE CONSOMMATION et s'adaptent si bien aux conditions modernes que les entreprises d'utilité étatisées comme celles sous régie particulière les adoptent rapidement par tout le continent.

Pareille formule comporterait que chaque abonné bénéficie directement et immédiatement des économies progressives à l'exploitation... et donc des tarifs plus bas... que permet l'augmentation de sa propre consommation. Elle répandrait l'usage économique des gros appareils de ménage et encouragerait la consommation d'électricité à des tarifs décroissant graduellement.

### REPARTITION EQUITABLE DES FRAIS

Mais pour assurer de bas tarifs à la fois PROMOTEURS DE CONSOMMATION et économiquement sains, équitables pour chaque abonné et applicables en général à chaque foyer dans toutes les conditions de service, cette formule doit faire porter à chaque abonné le coût total de son propre service, quelle que soit la quantité de courant qu'il dépense.

Et en établissant une juste formule, il n'y a pas que la quantité de kilowatt-heures utilisés à considérer en répartissant le coût total du service entre les abonnés.

Certaines dépenses nécessaires encourues pour chaque abonné quand le service est mis à sa disposition chez lui sont aussi directement imputables à chaque abonné du fait qu'il est branché sur le réseau.

Nous avons vu que la production et la distribution de l'électricité exigent un énorme capital en usine et outillage, lignes de transmission, sous-stations et transformateurs, réseaux de distribution, compteurs et autre outillage au service de l'abonné, frais d'administration et de remplacement, assurances et taxes.

Il faut que l'outillage soit toujours en mesure de répondre en tout temps à la demande maximum de chaque abonné et de le servir à n'importe quel moment où il désire utiliser le service.

Non seulement le fait que la compagnie est prête à répondre en tout temps à la demande possible de chaque abonné vaut quelque chose pour l'abonné, mais encore il en coûte une forte somme à la compagnie pour fournir et maintenir l'outillage nécessaire.

### FRAIS INDIVIDUELS FACTEUR IMPORTANT

La proportion de ces frais fixes naturellement imputables à chaque abonné, qu'il utilise sa demande maximum souvent ou rarement, pendant un long ou un court espace de temps, n'importe quel jour, doit apparaître au compte de service sous une forme ou une autre.

Dans plusieurs formules de tarifs, ces frais pour "service sur demande" se trouvent incorporés en tout ou en partie au compte d'électricité sous un item distinct appelé "mensualité de service"; dans d'autres formules, c'est la "facture minimum" qui absorbe ces frais ou encore ils sont incorporés au tarif par kilowatt-heure. Mais quelque toilette qu'on leur fasse, ils restent toujours un facteur essentiel dans toute formule de tarifs.

Mais il est d'autres frais de service absolument indépendants de la consommation et substantiellement les mêmes pour chaque abonné, que celui-ci utilise le service peu ou beaucoup.

Si l'on veut une formule de TARIFS PROMOTEURS DE CONSOMMATION qui permette au plus grand nombre de bénéficier de tarifs progressivement plus bas et assure une répartition équitable du coût du service entre les abonnés, chaque abonné doit payer tous les frais encourus pour rendre le service disponible à son foyer.

Ces autres frais de service imputables à chaque abonné et leur répercussion sur l'établissement des tarifs feront le sujet de notre prochaine lettre.

Montreal Light Heat & Power Consolidated

• Une autre lettre de la série paraîtra dans ce journal la semaine prochaine



Un cent dépensé en électricité à Montréal procure à la famille plus de confort et d'agrément qu'un cent dépensé pour tout autre service ou marchandise... de plus, si nous pouvons mettre à exécution notre projet de diminution de tarif, reprenant ainsi la pratique établie par la compagnie, le pouvoir d'achat du cent électrique accusera une augmentation progressive substantielle

Viva Villa!

Il ne s'agit point ici de l'analyse d'un film dont la critique a parlé au moment de sa présentation.

Pour ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire contemporaine du Mexique, la révolte des peons conduits par Pancho Villa est un drame de premier ordre.

guerrier. Son discours d'adieu à ses troupes, après la victoire de son protégé, le président Madero, est poignant par sa simplicité.

Il serait pourtant inexact de croire que Villa fut le bandit-gentilhomme, le bandit romantique des Burgesses.

Il y a plus qu'un épisode sanglant de l'histoire du Mexique dans Viva Villa; il y a un épisode de l'histoire de l'humanité.

André BOWMAN

Bulldog Drummond strikes back

La salle du Princess était remplie de spectateurs comme moi, tous attirés par la publicité qu'on avait faite autour de Ronald Colman et de son dernier film, Bulldog Drummond strikes back.

La police dangereuse

A plusieurs reprises, j'ai protesté, dans l'ORDRE, contre l'excès de vitesse que font dans nos rues les gens qui conduisent des voitures en ayant le privilège de pouvoir enfreindre les règlements de la circulation sans encourir de pénalité.

D'après les informations obtenues à l'enquête, l'agent Robert pilotait l'auto vers le sud, rue St-Denis, tandis que le sergent-détective Caumont se tenait prêt à descendre à l'endroit indiqué par le message radiophonique.

L'auto filait à une vitesse de 35 milles à l'heure environ. En apercevant le piéton, l'agent Robert diminua sa vitesse à 25 milles, puis à 20 milles à l'heure.

Le chauffeur stoppa dans deux longueurs d'auto, après avoir glissé et tourné deux fois.

Dans le cas présent, les agents ont évidemment une double excuse, mais s'ils avaient corné suffisamment, l'accident aurait peut-être été évité.

Il se trouve que la police s'en tire facilement, grâce au fait qu'elle répondait à un appel urgent et que le délit était en état d'ivresse.

L'information de la PRESSE ne dit pas si le chauffeur cornait. Et même s'il a corné comme une auto ordinaire, cela ne suffisait pas; quand on lance une auto à toute vitesse dans les rues d'une ville, surtout en plein centre, il ne suffit pas d'une corne, il faut une sirène qui se fasse entendre sans arrêt.

Le même jour, samedi, vers trois heures de l'après-midi, le fourgon de la Morgue a failli écraser plusieurs personnes à l'intersection des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine.

La maison Birka a récemment fusonné en un seul rayon celui des articles religieux et celui des objets du culte sous la direction de M. Paul Prud'homme et Hector Bousquet.

Nos médecins et la France

A propos du livre récent de M. Firmin Roz. Vue générale sur l'histoire du Canada, le docteur Ch. Fiessinger a donné, au JOURNAL DES PRATICIENS, une très intéressante chronique sur les rapports des médecins français et des médecins canadiens.

Tous les ans, des médecins français, le professeur Sergent et nombre d'autres, vont échanger avec leurs confrères canadiens un commerce de constatations scientifiques qu'ils répandent sous forme de conférences et de discussions dans les Sociétés savantes.

Merci.

Travaux d'approche

Le IIIe Reich a besoin pour l'instant de l'aide financière des puissances. Il a sollicité à New-York un crédit pour des achats de coton, qu'on lui a refusé.

En fait, dès maintenant, on ne peut plus maintenir le temps de travail normal dans certaines industries essentielles.

L'industrie textile n'est pas la seule à donner des signes de gêne grave. L'assemblée générale de plusieurs grandes sociétés d'industrie du cuir, par exemple, a reconnu que l'avenir de l'industrie dépendait des répartitions de matières premières.

La situation économique ne paraît pas alarmer outre mesure le chancelier Hitler. S'il est impossible à l'Allemagne d'établir avec l'étranger un courant d'échanges normal et équilibré, elle va s'organiser pour vivre sur ses propres ressources.

« Je laisse à d'autres nations le soin de juger s'il est de l'intérêt de la communauté des nations que l'Allemagne cesse d'être un acheteur ou bien qu'un vendeur sur le marché international. »

Gare à vos goussets! L'Allemagne se met à employer le langage de la Russie. Hitler vient de charger le président de la Reichsbank et ministre de l'Économie nationale, M. Schacht, d'approvisionnement l'Allemagne en matières premières.

« On peut donc difficilement reprocher à l'Allemagne de vouloir à sa sécularité dans la limite de ses frontières. » Suivant le Reichsführer, l'Allemagne est encerclée par un anneau de puissances fortement armées; elle est donc obligée de s'armer à son tour, car ce n'est pas l'accroissement des armements qui crée le danger de guerre.

C'est dit tout exprès pour la jobarderie saxonne, à laquelle l'enfantillage d'un tel raisonnement échappera à coup sûr. Quant à ses explications sur l'Anschluss, le mensonge en crée les yeux: « Nous n'attaquerons pas l'Autriche, dit-il, mais nous ne pouvons pas empêcher de chercher à renouer avec l'Allemagne les liens qui existaient autrefois. »

« Nous n'attaquerons pas l'Autriche, dit-il, mais nous ne pouvons pas empêcher de chercher à renouer avec l'Allemagne les liens qui existaient autrefois. »

La question de l'Anschluss n'est pas un problème d'aujourd'hui. Je suis certain que s'il y avait des élections en Autriche, au scrutin secret, toute la question serait résolue.

Ce n'est pas le problème d'aujourd'hui, mais c'était le problème du 25 juillet et ce sera le problème de demain.

Coutumes

La REVUE DE FOLKLORE FRANÇAIS ET DE FOLKLORE COLONIAL, organe de la Société française du même nom, décrit dans sa livraison de juillet-octobre 1933 (pardonnez-moi ce retard) les coutumes et croyances populaires au pays de Montbéliard.

Dans la province de Québec, cette coutume de peindre les œufs durs se retrouve dans les colonies roumaines.

Bonsoir, messieurs et dames, Je viens vous annoncer une nouvelle année.

On a bien de la peine En amassant du bien. La chose bien certaine Est qu'on n'importe rien. On doit finir la ronde Quand nous n'y pensons pas.

Et pour vous, père et mère, Veillez sur vos enfants, Soyez pour eux sèveres, Qu'ils soient obéissants Affinés, quand, du Maître De notre danger, Sonnera la trompette, Nous soyons préparés.

Le 1er mai, les garçons accrochent des arbrisseaux en fleur aux fenêtres des jeunes filles « de bonne renommée ».

Le centenaire d'Eugénie Grandet Eugénie Grandet est familière à l'homme du peuple comme à l'homme de cabinet.

« On peut donc difficilement reprocher à l'Allemagne de vouloir à sa sécularité dans la limite de ses frontières. »

Chez M. de Margonne, Balzac parle de son projet: faire vivre dans un décor de province l'un de ces types d'avares qu'il a maintes fois observés.

On passe en revue ceux de la contrée. Lui-même à Tours en a connu. Et voici qu'un ami de la famille Margonne cite d'un avaré de Saumur, le père Niveléau, des traits qu'échangent Balzac. Il part peu après pour Saumur, descend chez un de ses amis, M. Maupoint, à la Mimerolle, et à l'occasion de rencontrer et de voir ce curieux échantillon d'avarice provinciale.

Niveléau a certainement servi de modèle à l'écrivain. A sa sœur Laure Surville qui lui reproche de trop consacrer des millions dans son livre, il répond: « Mais, bête, puisque l'histoire est vraie! Veux-tu que je fasse mieux que la vérité? Tu ignores comment l'argent pousse dans la main des avares. »

Eugénie n'a rien pourtant de la fille de Niveléau. Certains balzacien croient que le véritable modèle du romancier, ce fut cette Maria dont Balzac, paraît-il, avait eu un enfant.

De toute façon, Balzac a décrit ce qu'il avait vu. L'art du romancier étant de fixer dans un type éternel les traits de personnages transitoires, il y a de la vanité à se quereller sur les sources de son inspiration.

Von Papien à Vienne

Un fait à noter: l'indécision du cabinet Schuschnigg quant à l'attitude qu'il prendra à l'égard du IIIe Reich.

On s'est battu autour de la succession, autour des places, tandis que les nazis néoclassicaux dans les coulisses, faisaient exécuter l'amarante du prince Starbomberg, en attendant que von Papien, expert dans la diplomatie sournoise qui divise et qui dissocie, en quoi il était déjà passé maître en Amérique puis en Sarre, dépiole ses sortilèges.

« On peut donc difficilement reprocher à l'Allemagne de vouloir à sa sécularité dans la limite de ses frontières. »

Les partisans des Dollfuss sont restés, après le putsch, maîtres du pouvoir. Pour combien de temps? Dans les milieux de la Petite Entente, on ne se fait, là-dessus, aucune illusion.

Il est en effet évident que pour éviter la désagrégation totale de son propre régime, Hitler voit, plus que jamais, son salut dans un coup de force en Autriche.

Vous me direz que c'est là la pensée du gouvernement tchèque, qui n'a pas l'Italie en odeur de sainteté, qui accuse même Mussolini d'avoir mal conseillé Dollfuss, qui voudrait faire table rase de ce que le petit chancelier a édifié et voir les socialistes reparaître à la chancellerie.

Jean DAMBRET

Docteur Thérèse Anselmi, chirurgien-dentiste, 5664, avenue du Parc, près rue Laurier, à son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 2087. (2)

L'âge en politique

(Du JOURNAL DU 5 août)

Un de nos confrères, démocrate à tous crins, ne se doute pas qu'il vient de publier un article diablement antidémocratique et même antirépublicain.

C'est une pierre, un petit caillou, dans le jardin de Tournefeuille (1).

Les jeunes qui gouvernement sont des rois ou des dictateurs.

On n'y a que les monarchies pour appliquer vraiment le programme: « Place aux jeunes! » Les monarchies et les régimes d'autorité personnelle: sous Louis XIV et sous Napoléon Ier, les grands emplois étaient occupés par des hommes auxquels leur âge permettait à peine, de nos jours, d'ambitionner un vague sous-secrétariat d'Etat aux beaux-arts ou à l'éducation physique.

Et c'est sous Mussolini ou sous Hitler — eux-mêmes arrivés jeunes à la toute-puissance — qu'on voit des ministres nés avec le siècle.

Qui dit démocrate, dit avancement à l'ancienneté, dans les sphères où l'on gouverne. Les républiques sont imprégnées de la tradition scolaire qui glorifie ou du moins vénère les législateurs à barbe blanche, les Solons dont l'âge garantit — en principe — l'expérience et la sagesse.

La jeunesse est hostile, c'est bien naturel, à cette gérontocratie spécifiquement libérale, parlementaire, et c'est pourquoi nous la voyons, dans tous les pays, en France comme ailleurs, s'orienter vers des idées qui, malgré la variété des couleurs de chemise, sont toutes antidémocratiques.

Mais j'ai eu tort de parler d'un caillou jeté dans le jardin de M. Doumergue... C'est d'un pavé qu'il s'agit, et même du pavé de l'ours.

Clément VAUTEL

(1) Propriété de M. Gaston Doumergue, président du Conseil des ministres.